

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique (chap.V, tit. II, liv. III) ;
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2021/G-99 du 15 septembre 2021 portant ouverture du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022 ;
- VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 16 juin 2022 ;
- VU les ordonnances n° 2020-351 du 27 mars 2020 et n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU Les lauréats des sessions précédentes ayant demandé à bénéficier du maintien de leur inscription ou d'une suspension de leur inscription conformément aux dispositions de l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique.

ARRÊTE

Art. 1 : La liste d'aptitude établie à l'issue de la session 2022 du concours donnant accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

EXTERNE

BANGEL	Emeline
BORTOLON	Lea
CARABIN	Maëlle
CHERON	Marjorie
CLOYSIL	Sandrine
DE CURIERES	Philippe
DIFFALAH	Quentin
DUMAY	Marjorie
ESSWEIN	Julie
GRUNDLER-MUHL épouse BURCKLEN	Valentine
HAENSLER	Christelle
HUNZINGER	Pauline
JOURDA PITAUD	Sophie

KIEN	Florian
KLEIN	Vanessa
KOSE	Eda
LEGOLL	Kyria
LOTZ	Anne-Laure
MORIANI	Magali
MULLER	Sabrina
PERROT	Sabine
SAINT-DIZIER	Angélique
SCHWOB	Anne-Céline
SORDILLON	Marie
TSCHANTRE	Hélène
VIALLET	Isabelle

INTERNE

ANDELFINGER	Florence
BREDILLET-TONNEAU	Jennifer

BRENGARD	Emilie
BRUNET	Jessica

DUBREUIL	Ariane
DUBS	Michèle
GUÉRIN	Emilie
HANZO ROUILLON	Celine
LOTTE	Laurent
MEYER	Stéphanie
PANGAUD	Celine
PEETERS	Patricia

REINBOLD	Hervé
SEIGNEZ	Marianne
STACKLER	Céline
STENTZ	Juliane
STEYER STRIBY	Elodie
THUET	Delphine
VIEL	Nadège

TROISIEME CONCOURS

FOLZER	Martine
GUIGUE	Agnès

KAJDAN	Alexandra
MERLE	Emilie

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Saône et Loire,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 23 juin 2022

Monique MARTIN
Maire-adjointe de Munster

Acte à classer

2022G69

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-06-23T17-49-33.00 (MI238295954)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20220623-2022G69-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n.2022/G-39 établissant la liste d'aptitude
du concours d'adjoint administratif territorial principal
de 2ème classe - session 2022.
Date de décision : 23/06/2022



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Acte : Ar AAPal2ècl 2022 PRef.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/06/22 à 17:49

Date 23/06/22 à 17:49

Date 23/06/22 à 18:00

Par SCORRANO Anna Maria

Par SCORRANO Anna Maria